



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 48764

### Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les difficultés de recrutement dans le secteur de l'économie numérique. Lors de la présentation de la stratégie numérique pour l'Europe, la Commission européenne a indiqué que 900 000 emplois numériques n'étaient pas pourvus. Malgré un taux de chômage élevé, s'élevant à 12 % dans la zone euro, l'Europe peine à pourvoir ces emplois en raison d'une pénurie de profils très qualifiés, alors même que ce secteur est porteur de croissance. L'Organisation internationale du travail, faisant le même constat, souligne que l'inadéquation croissante des compétences explique une partie de ce phénomène préoccupant. 40 % des entreprises interrogées à l'occasion d'une enquête publiée par la Commission européenne évoquent des difficultés de recrutement dans ce domaine. En France, 40 000 emplois manquent chaque année dans ce secteur de pointe. Les formations à l'économie numérique, notamment, ne sont pas suffisantes. Ce retard pour notre pays entraîne un coût économique et social important. Le Gouvernement a annoncé récemment le financement de partenariats pour le développement d'une filière économique de contenus numériques. Il lui demande donc de bien vouloir en préciser les contours, et d'indiquer plus généralement quelle est sa stratégie pour promouvoir la filière de l'économie numérique, pourvoir les emplois correspondants et permettre à la France de rattraper son retard dans le domaine de l'innovation.

### Texte de la réponse

Actuellement en France, 908 000 personnes travaillent directement dans le coeur de l'économie numérique[1]. D'après les chiffres d'une étude OCDE de 2013, la part des spécialistes TIC[2] dans l'emploi total se situe à un peu plus de 2,5 % en France contre plus de 4 % au Royaume-Uni, 6 % en Suède et presque 3,5 % en Allemagne. Le gouvernement a donc décidé de renforcer son rôle d'initiative dans la définition d'une politique numérique ambitieuse, s'intégrant dans le cadre des objectifs fixés par la « stratégie numérique pour l'Europe à l'horizon 2020 » : Le numérique constitue l'un des 5 axes prioritaires des Investissements d'avenir et s'est vu octroyer plus de 4 Mds€. Dans ce cadre, une action dédiée au soutien des technologies stratégiques du « coeur de filière » numérique, dotée de 150 M€, a été lancée en 2013[3]. Sur les 34 plans industriels annoncés par le Président de la République en septembre 2013, plus d'une dizaine porte sur l'industrie du numérique, dans des domaines aussi variés que la e-santé (hôpital numérique), la e-éducation, les données volumineuses, l'informatique en nuage ou les objets connectés. En novembre 2013, le gouvernement a présenté son Plan « Une nouvelle donne pour l'innovation ». Son ambition vise à changer l'état d'esprit de l'ensemble de la société en faveur de l'innovation, en levant notamment les barrières dans les entreprises, les laboratoires, les administrations et les mentalités. Au total le fonds national d'innovation sera doté de 240 M€. De manière plus spécifique et afin de développer les compétences TIC de notre pays, la feuille de route pour le numérique - adoptée en février 2013 - a défini des objectifs ambitieux en termes d'appropriation des outils numériques à l'école, considérée comme un des piliers de sa refondation. Parmi les mesures envisagées, le renforcement des formations aux métiers du numérique a été identifié comme une priorité, le gouvernement considérant que le développement des compétences numériques et la formation aux métiers du numérique sont un enjeu

stratégique pour l'ensemble de l'économie. - À l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire seront familiers des outils numériques. - Chaque année, 3 000 jeunes diplômés seront formés aux métiers du numérique. - L'Université numérique a pour objectif qu'en 2017 un diplôme national à distance puisse être obtenu dans toutes les disciplines qui le permettent et que 20 % de l'offre de formation soit disponible sous forme numérique. D'ores et déjà, l'augmentation sensible du nombre d'étudiants en France dans les écoles d'ingénieurs (publiques et privées) - passé de 60 000 en 1990 à 90 000 en 2000, et à 121 000 en 2012[4] - illustre le nombre croissant de jeunes étudiant les TIC. De la même manière, le gouvernement favorise l'appropriation des outils numériques par toutes les entreprises et notamment les PME/TPE ; le programme « Transition numérique », lancé au printemps 2013, a ainsi pour objectif de « mailler » le terrain de conseillers « numérique » pour accompagner les entreprises dans l'acquisition et la maîtrise de ces outils. [1] Source : IGF. [2] Selon la nomenclature de la classification internationale type des professions (CITP) de 2008, les spécialistes TIC regroupent les ingénieurs de l'électrotechnique, les concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia, les spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs, les techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information, des communications et de la radiodiffusion et les monteurs et réparateurs dans l'électronique et les télécommunications. [3] Sous la forme de quatre appels à projets de R&D lancés de façon échelonnée au cours de l'année. [4] « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - RERS » (rapport 2012 - ministère de l'éducation nationale).

## Données clés

**Auteur :** [M. Luc Chatel](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48764

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** PME, innovation et économie numérique

**Ministère attributaire :** Numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 1009

**Réponse publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5293